



BUDGET 2023 CITOYEN



PLUS SIMPLE, MIEUX EXPLIQUE

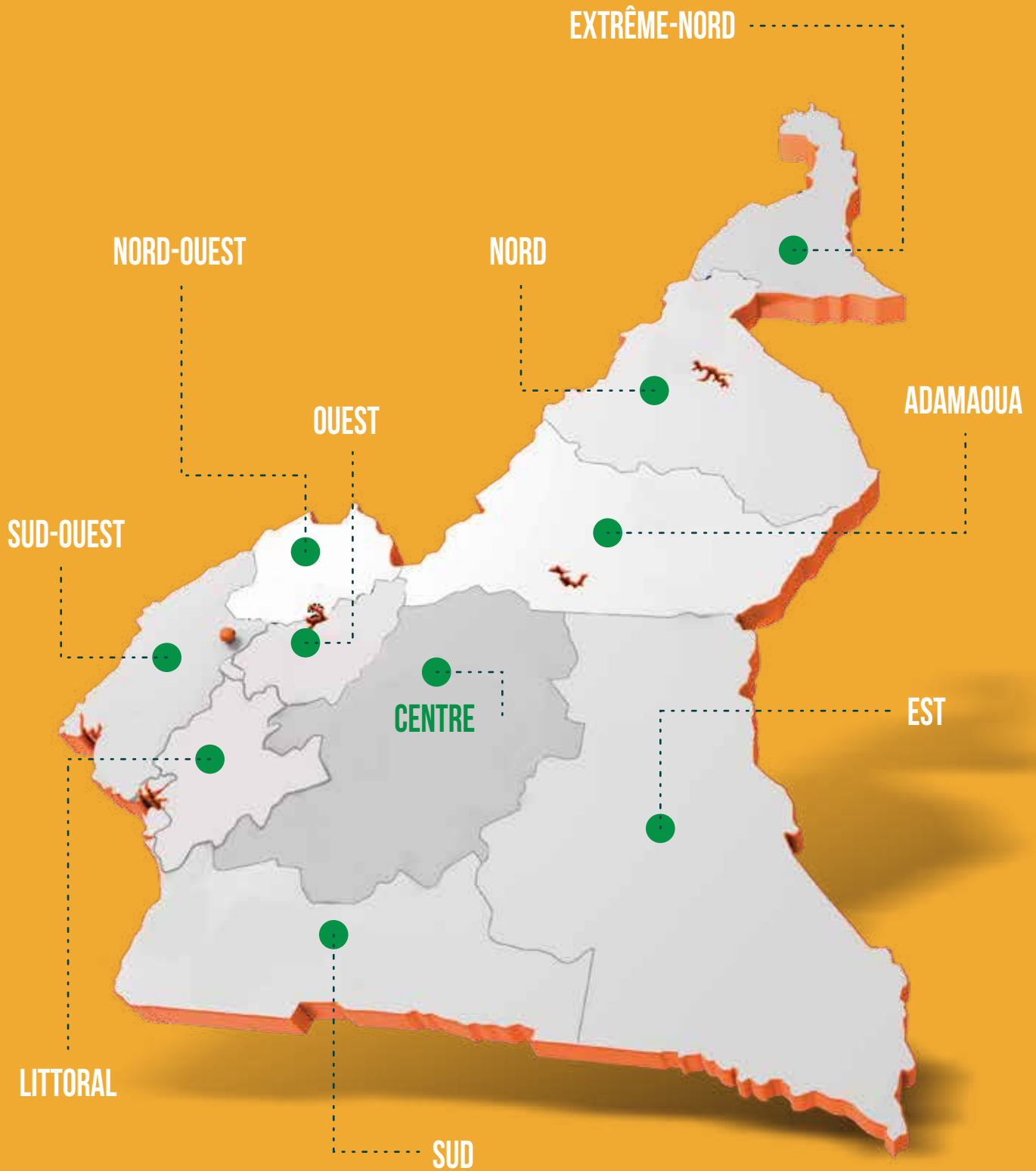
Pourquoi le budget
citoyen ?

Retiens que le
budget de l'Etat
c'est l'affaire de
tout le monde. Et le
budget citoyen est
une présentation
simplifiée du budget
de l'Etat pour
faciliter la
transparence.

Parce que les citoyens
aussi doivent bien com-
prendre le budget de
l'Etat pour pouvoir exer-
cer le contrôle sur les
actions du Gouvernement.

**PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE
BUDGÉTAIRE**

CARTE DES REGIONS DU CAMEROUN



CONTENU DU BUDGET CITOYEN

PREMIERE PARTIE: GENERALITES SUR L'ELABORATION DU BUDGET

- I-PRINCIPALES NOTIONS BUDGETAIRES
- II-COMMENT LE BUDGET DE L'ETAT EST-IL ÉLABORÉ?

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU BUDGET 2023

- III- CONTEXTE ET HYPOTHÈSES POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET 2023
- IV-QUELLES SONT LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023 ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES ?
- V-QUELLES SONT LES RECETTES DE L'ETAT EN 2023 ?
- VI- QUELLES SONT LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2023 ?
- VII- COMMENT EST COMBLÉ L'ECART ENTRE LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE L'ETAT ?

TROISIEME PARTIE: ANALYSE DU BUDGET 2023

- VIII- COMMENT ONT ÉTÉ RÉPARTIES LES DÉPENSES DU BUDGET GENERAL?
- IX-COMMENT EST FINANCÉE LA DÉCENTRALISATION EN 2023 ?
- X- COMMENT EST PRIS EN COMPTE LE GENRE DANS LE BUDGET 2023 ?
- XI- TERMINOLOGIE BUDGÉTAIRE
- XII- LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES
- XIII- LES INFORMATIONS UTILES À SAVOIR



AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques, le gouvernement a pris l'engagement d'asseoir la gestion des politiques publiques sur des principes de transparence, de performance et de renforcement de la qualité des services publics.

Le citoyen étant au cœur de ce nouveau dispositif, le Gouvernement a décidé depuis 2019, de publier chaque année le budget citoyen qui est un document de synthèse de la loi de finances. Cette publication permet de garantir, à un public non initié,

(aux citoyens), l'accès à l'information budgétaire consacré par les dispositions de la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

La présente parution résume et explique la loi de finances 2023. Elle met en exergue les données et informations utiles pour la détermination du budget de l'Etat, les ressources et charges, notamment certaines dépenses qui habituellement font

l'objet d'un intérêt particulier de la part des populations.

En 2023, Le budget de l'État doit permettre de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) du Gouvernement. Il s'agit, par exemple, de l'amélioration des conditions de vie des populations, du fonctionnement des services de l'État, de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes (questions de genre), de même que de l'amélioration de

l'environnement des affaires, permettant ainsi au secteur privé de se développer et de créer des emplois.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de cette ambition, le budget citoyen s'articule autour : 1) des hypothèses économiques retenues pour l'élaboration du budget ; 2) du déroulement du processus budgétaire ; 3) du recouvrement des recettes ; 4) des priorités des allocations et des dépenses ; 5) des mesures nouvelles ; 6) des grands projets d'investissement ; 7) de la décentralisation ; et 8) de la budgétisation sensible au genre.

Le Ministre des Finances
Louis -Paul MOTAZE

LE BUDGET, SIMPLE COMME BONJOUR

«Les temps sont durs !», «L'argent ne suffit pas !», «Je dois trouver l'argent pour compléter», «Je fais comment le week-end si l'argent pour la tontine ne sort pas ?». Toutes ces expressions et bien d'autres encore traduisent une situation de difficulté plus ou moins grande dans laquelle on se retrouve.

La meilleure façon de faire face, c'est d'anticiper, c'est de bien s'organiser. Il faut bien planifier ce qu'on va pouvoir faire sortir par rapport à ce qu'on pense pouvoir obtenir comme argent de toutes les manières/sources possibles et légales. Il s'agit donc d'établir ce que les longs crayons appellent «budget», et de bien le gérer.

C'est ainsi qu'un ménage s'organise pour pouvoir s'en sortir, pour s'assurer que les dépenses utiles et nécessaires sont bien identifiées, et plus tard qu'il est capable de les supporter toutes. Il en va de même pour un Etat, que l'on peut voir comme la somme de plusieurs ménages.

Le budget d'un ménage est généralement établi pour une période d'un (01) mois. Il est assis d'un côté sur des entrées d'argent, et de l'autre sur des sorties d'argent. On peut qualifier certaines entrées d'argent ou recettes de sûres et d'autres de moins sûres. La partie sûre est souvent représentée par le salaire, alors que la partie moins sûre est représentée par tout ce qui peut être aléatoire, c'est-à-dire qui a de réelles chances de ne pas se produire ou pas en totalité.

Pour ce qui est des dépenses, encore appelées engagements, il y a le fonctionnement (nourriture, boissons, papier toilette, eau, électricité, etc.) et l'investissement (acquisition d'un terrain, tontine, acquisition d'une voiture, etc.). On parle aussi de dépenses certaines et incertaines

Les dépenses certaines sont les celles qu'on sait avec certitude qu'elles auront lieu, et souvent, le montant est presque le même d'un mois à un autre; ça sera par exemple le loyer, l'eau, l'électricité, la nourriture, etc. Et les dépenses incertaines sont celles qui nous surprennent, qu'on doit faire par nécessité (la maladie, les accidents, une partie du toit qui a sauté, une inondation, un robinet cassé, etc.) ou par obligation morale (le soutien à un ami dont l'enfant est tombé gravement malade, les contributions mariage/-deuil/anniversaire/baptême, etc.).

Pendant que le budget d'une famille est établi, il peut arriver qu'on se rende compte que les entrées d'argent attendues de manière raisonnable ne suffiront pas à couvrir les dépenses elles-mêmes anticipées de manière raisonnable.

Quand c'est le cas, le ménage sollicite les frères et les sœurs, les tantes, les oncles, les amis, les collègues, la tontine, la banque ou autres relations pour aider à couvrir la part de dépenses qui, sans cette aide, sans ce soutien, ne

LE BUDGET, SIMPLE COMME BONJOUR (suite et fin)

pourrait être prise en charge. Cela peut venir sous la forme d'une aide sans contrepartie, d'un prêt à rembourser à taux zéro, d'un prêt à rembourser avec intérêt, etc. Quand c'est l'Etat, on parle de dons, de prêt (dette intérieure quand c'est auprès des locaux/nationaux, et dette extérieure quand c'est auprès d'organisations étrangères privées ou publiques, ou d'autres Etats).

Le budget est bouclé quand le chef de famille et sa ministre de l'intérieur l'ont validé. Quand c'est au niveau de l'Etat, le Ministère des Finances (le gardien de l'argent) et le Parlement (le gardien des intérêts des populations), vont s'accorder et vont valider afin que Président de la République (le chef de famille), promulgue le budget, c'est-à-dire fait savoir à toute la famille ce qui a été arrêté afin que chacun sache ce qu'il a à faire pour qu'il y ait l'argent comme prévu et pour que les dépenses puissent être réalisées également comme prévu.

Il est donc raisonnable de dire qu'un bon ménage c'est celui qui gère bien son argent, et qui surveille comme le lait sur le feu, les conditions et hypothèses qui ont été déterminantes pour la préparation du budget. En effet, si une prévision se réalise de manière beaucoup plus avantageuse, certains postes de dépenses peuvent être revus à la haute ou de nouveaux postes peuvent être ajoutés.

De la même manière, si une prévision qu'on avait faite ne se réalise pas ou se réalise de manière négative et grave, alors cela va affecter la capacité de la famille à soigner les enfants, à payer le solde de la pension à l'école, à payer le transport, à donner l'argent de poche aux enfants, et cela peut même aller jusqu'à causer la crise cardiaque au chef de famille, le divorce, les bagarres entre les enfants, la révolte des enfants contre les parents, etc.

On parle alors des risques budgétaires, autrement dit des risques associés à la non réalisation des prévisions d'entrée d'argent. Cela s'applique à l'Etat aussi. Et ces risques budgétaires doivent être adressés de manière appropriée afin que le budget puisse accomplir sa haute mission et servir les intérieurs supérieurs des citoyens. Mais ceci sera traité dans un autre cadre.

QUELS SONT LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2023 ?

Le budget de l'État pour l'année 2023 est de **6 345, 1 milliards de FCFA** en ressources et en charges. Il se répartit en **6 274, 8 milliards de FCFA** pour le budget général

et **70, 3 milliards de FCFA** pour les 12 Comptes d'Affectation Spéciale (CAS).

Il augmente de **264,7 milliards de FCFA** par rapport à la loi de finances rectificative de 2022, résultant d'une hausse de **297,1 milliards de FCFA** du budget général et d'une baisse de **32,4 milliards** du budget des CAS.

- les recettes propres de l'Etat sont de **4 585,5 milliards de FCFA** dont **807 milliards de FCFA** de recettes pétrolières et gazières et **3 528,1 milliards de FCFA** des recettes fiscales;
- les recettes des impôts et taxes sont de **2 523,4 milliards de FCFA** ;
- les recettes douanières se chiffrent à **1 004,6 milliards de FCFA** ;
- les recettes non fiscales s'établissent à **250,4 milliards de FCFA** ;
- les dons sont de **91 milliards de FCFA** ;
- les emprunts s'élèvent à **1 682,4 milliards de FCFA** ;
- les dépenses budgétaires hors dette publique sont de **4 536,1 milliards de FCFA**

- les dépenses d'investissement sont de **1 386,8 milliards de FCFA**;
- les dépenses de personnel s'élèvent à **1 257,7 milliards de FCFA**;
- les dépenses des biens et services se chiffrent à **1 075,8 milliards de FCFA**;
- le remboursement de la dette publique est de **1 738,6 milliards de FCFA** dont **521,8 milliards de FCFA** pour la dette intérieure ;
- les intérêts de la dette publique s'élèvent à **313,9 milliards de FCFA**;
- le déficit budgétaire est de **257,6 milliards de FCFA** (0,9% du PIB);
- **1 019,8 milliards de FCFA** sont consacrés à l'acquisition des infrastructures productives et des équipements collectifs ;
- **814,4 milliards de FCFA** consacrés à l'éducation ;
- **316,9 milliards de FCFA** (5,1% du budget général) sont consacrés au secteur social.

- **15 milliards de FCFA** sont alloués au nouveau CAS pour la reconstruction des régions de l'Extrême - Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- **136,0 milliards de FCFA** sont alloués pour la promotion de l'import-substitution ;
- **252,6 milliards de FCFA** sont destinés pour la décentralisation ;
- **82,9 milliards de FCFA** pour les dépenses sensibles au genre.

PREMIERE PARTIE

GENERALITES SUR L'ELABORATION DU BUDGET



Vous voulez
comprendre les
principales notions
budgétaires et la
manière d'élaborer le
budget de l'Etat ?

**À LA DÉCOUVERTE
DU BUDGET**

**Venez avec
moi**

I-PRINCIPALES NOTIONS BUDGETAIRES

- I.1-Les lois de finances
- I.2-Le budget de l'Etat
- I.3-Le budget citoyen

II-COMMENT LE BUDGET DE L'ETAT EST-IL ÉLABORÉ?

- II.1- Cadre juridique d'élaboration du budget
- II.2- Acteurs du processus budgétaire
- II.3- Etapes du processus de l'élaboration du budget

I-PRINCIPALES NOTIONS BUDGETAIRES

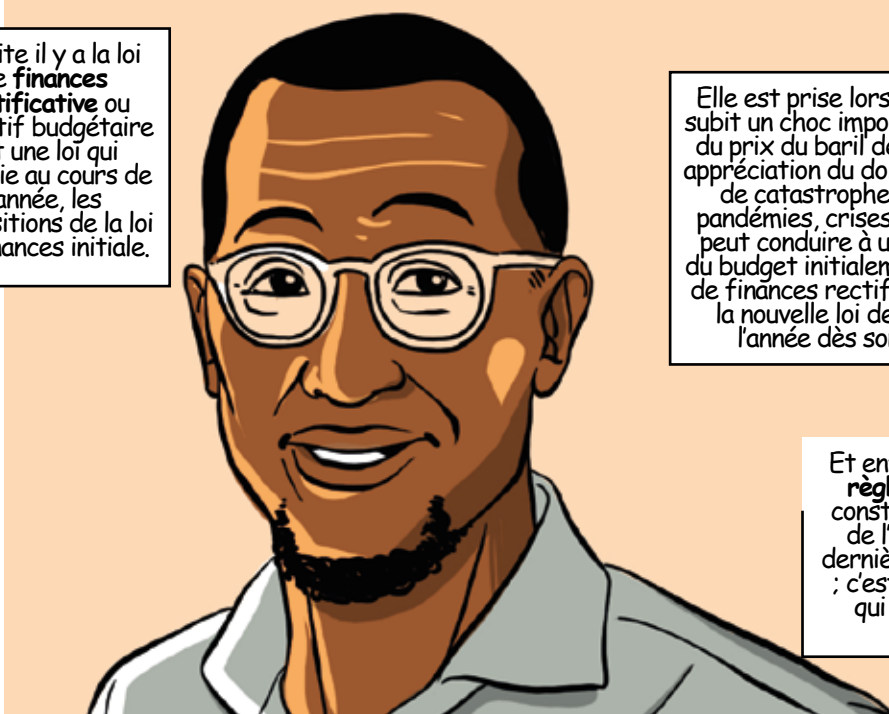


Je vais vous parler de lois de finances, du budget de l'Etat et du budget citoyen.

Les lois de finances ont pour objet de déterminer les recettes et les dépenses de l'Etat, de définir les conditions de l'équilibre financier, d'arrêter le budget de l'Etat et de rendre compte de son exécution. Il en existe de trois (03) types.

Il y a la loi de finances initiale ou première loi de finances que le Parlement vote, qui est un acte juridique qui autorise le Gouvernement à percevoir les recettes et à engager les dépenses publiques pendant une année. Elle contient également d'autres dispositions relatives aux finances publiques.

Ensuite, il y a la loi de finances rectificative ou collectif budgétaire est une loi qui modifie au cours de l'année, les dispositions de la loi de finances initiale.



Elle est prise lorsque l'économie subit un choc important (variation du prix du baril de pétrole brut, appréciation du dollar, survenance de catastrophes naturelles, pandémies, crises sociales...) qui peut conduire à un déséquilibre du budget initialement voté. La loi de finances rectificative devient la nouvelle loi de finances de l'année dès son adoption.

Et enfin il y a la loi de règlement qui, elle, constate les résultats de l'exécution de la dernière loi de finances ; c'est un peu l'arbitre qui siffle la fin du match.

I-PRINCIPALES NOTIONS BUDGETAIRES



II-COMMENT LE BUDGET DE L'ETAT EST-IL ÉLABORÉ?



La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques

Le décret N°2019/3199/PM du 11 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation du Plan Comptable de l'Etat

La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques

Le décret N°2020/375 du 07 juillet 2020 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique

La loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des CTD

Le décret N°2021 /4407/PM du 30 juin 2021 portant réorganisation du Comité Interministériel d'Examen des Programmes (CIEP)

Le décret N°2019/281 du 31 mai 2019 portant Calendrier budgétaire de l'Etat

La circulaire N°001 du 23 août 2022, relative à la préparation du budget pour l'exercice 2023

Le décret N°2019/3187 du 09 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation de la Nomenclature Budgétaire de l'Etat

II-COMMENT LE BUDGET DE L'ETAT EST-IL ÉLABORÉ?



Ensuite, il y a les acteurs de ce processus budgétaire. Notamment...

LE POUVOIR EXÉCUTIF

représenté par

- (1) le Président de la République,
- (2) le Premier Ministre,
- (3) le Ministre des Finances,
- (4) le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, et
- (5) les ministres sectoriels ou les chefs des institutions.

LE POUVOIR LEGISLATIF

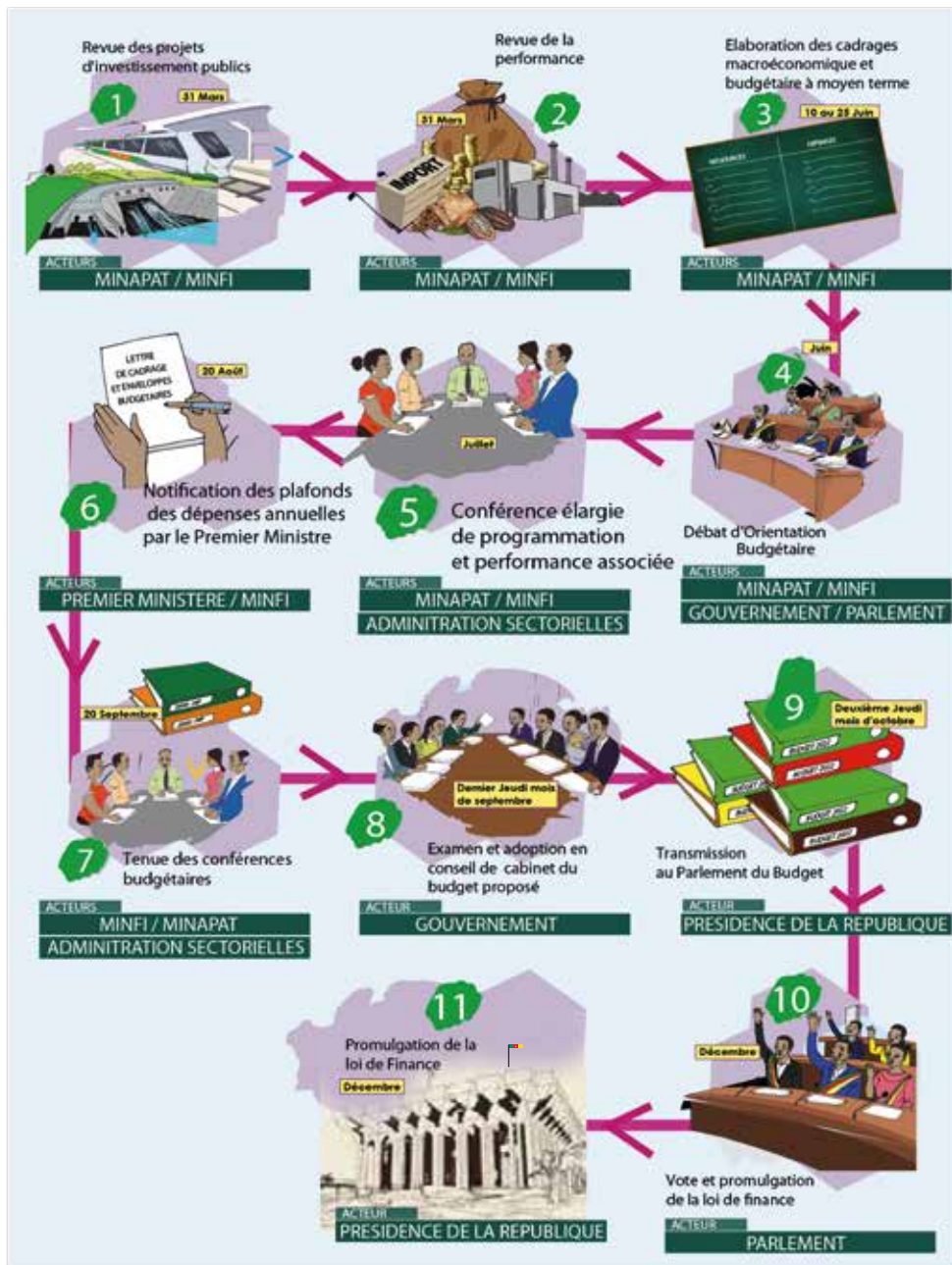
représenté par le Parlement

Et il y a les étapes de ce processus, qui débute en janvier et se clôture en décembre de la même année.



Ce processus regroupe onze (11) étapes liées les unes aux autres et représentées ci-dessous :

II-COMMENT LE BUDGET DE L'ETAT EST-IL ÉLABORE?



L'élaboration du budget est pour ainsi dire achevée avec la promulgation de la loi de finances.

Pour l'année 2023, la loi de finances a été promulguée par la Président de la République le 27 décembre 2022.

Clair n'est-ce pas ?

PRESENTATION DU BUDGET 2023



Vous voulez
comprendre
l'architecture du
budget 2023 au
Cameroun ?
Alors suivez moi.

III- CONTEXTE ET HYPOTHÈSES POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET 2023

- III.1- Contexte
- III.2- Hypothèses

V. QUELLES SONT LES RECETTES DE L'ETAT EN 2023 ?

- V.1 Recettes budgétaires de l'Etat
- V.2 Recettes des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)

VII. COMMENT EST COMBLÉ L'ECART ENTRE LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE L'ETAT ?

- VII.1 Besoins de financement de l'Etat
- VII.2 Comment le Gouvernement compte-t-il mobiliser l'argent qui va lui manquer ?

IV-QUELLES SONT LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023 ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES ?

- IV.1- Grandes orientations
- IV.2- Mesures nouvelles en matière de recettes
- IV.3- Priorités en matière de dépenses

VI. QUELLES SONT LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2023 ?

- VI.1 Dépenses du budget général
- VI.2 Dépenses des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)

III- CONTEXTE ET HYPOTHESES POUR L'ELABORATION DU BUDGET 2023

L'élaboration du budget 2023 se déroule en 2022 comme pour ceux des années précédentes, il s'effectue à partir du contexte de l'année en cour et de certaines hypothèses inspirées des événements anticipés en 2023.

Le contexte c'est un ensemble de facteurs externes et internes, dans lequel se prépare le budget de l'Etat. Il influence et oriente, les priorités des dépenses ainsi que le montant des recettes de l'Etat.



Au plan international, on note:

- Le ralentissement de la croissance mondiale (6,0% en 2021 à 3,2% en 2022) du fait de la guerre en Ukraine



- avec des conséquences néfastes sur l'approvisionnement des marchés ;
- l'inflation mondiale à un niveau très élevé (8,8%) dont 14,4% en Afrique subsaharienne ;
- la flambée des prix des matières premières, accentuée par le déclenchement de la guerre en Ukraine



- l'envolée des cours du pétrole brut à un niveau moyen de 98,2 dollars américains



- la hausse du dollar américain par rapport au franc CFA, principale monnaie utilisée dans les échanges internationaux ; - les répercussions de la pandémie de la covid-19 sur les plans sanitaire, économique et social.



Au plan National, on note:

- l'amélioration attendue de l'activité économique de 3,7% en 2022, liée à la hausse de la demande mondiale des produits exportés par le Cameroun ;

- la production de pétrole brut de 25 millions de barils et celle du gaz de 79,7 milliards de pied m3 ;

- une inflation de 4,6% en 2022 malgré la mise en œuvre des mesures de lutte contre la vie chère ;

- la persistance des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ;

- la poursuite de la mise en œuvre du plan de reconstruction des trois régions en crise.

III- CONTEXTE ET HYPOTHESES POUR L'ELABORATION DU BUDGET 2023



Sur la base de ce contexte, le Gouvernement a formulé des hypothèses pour l'année 2023, et présume qu'il y aura : de 4,2% en 2023 ;

- Une augmentation de la richesse du Cameroun (PIB)
- Une augmentation moyenne des prix de 3% (inflation) ;



- Une production de pétrole de 26 millions de barils avec un prix du baril de 82 dollars américains ;
- Un taux de change du dollar américain estimé à 640 francs CFA ;
- Une production de gaz de 88 milliards de pied m3 avec un prix de 10 dollars américains le m3 ;
- Un déficit budgétaire de 0,9% du PIB.

S'appuyant sur ces deux (02) éléments, le Gouvernement parvient à un budget pour 2023 d'un montant de **6 345,1 milliards.**

III- CONTEXTE ET HYPOTHESES POUR L'ELABORATION DU BUDGET 2023



IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

Le budget 2023 a pour ambition de renforcer les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, d'accélérer la transformation structurelle de l'économie et de parvenir à une croissance qui prend en compte toutes les couches vulnérables de la société.

A ce titre, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) en tenant compte : (i) des effets négatifs de la guerre en Ukraine sur l'économie nationale ;

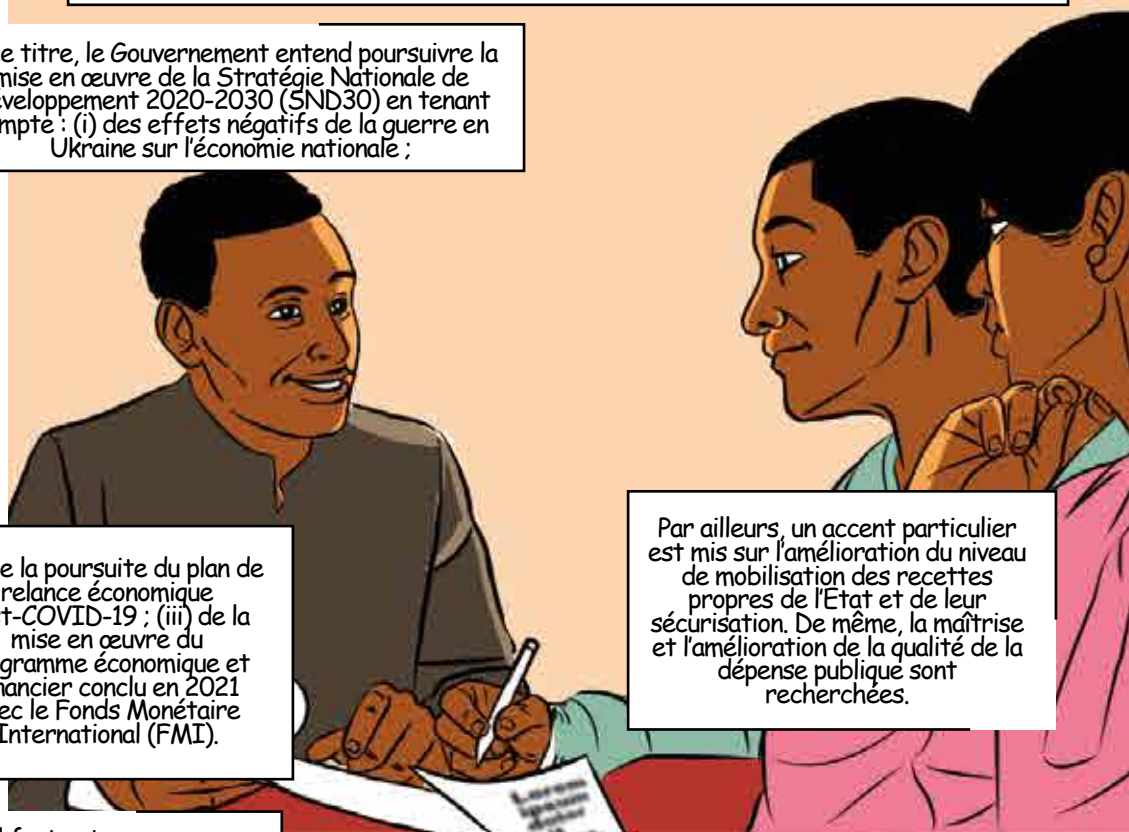
(ii) de la poursuite du plan de relance économique post-COVID-19 ; (iii) de la mise en œuvre du Programme économique et financier conclu en 2021 avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Par ailleurs, un accent particulier est mis sur l'amélioration du niveau de mobilisation des recettes propres de l'Etat et de leur sécurisation. De même, la maîtrise et l'amélioration de la qualité de la dépense publique sont recherchées.

Il faut noter au passage que l'inscription des crédits est accordée prioritairement aux engagements en cours de l'Etat, avant toute allocation des ressources aux nouveaux projets.

Et les décisions d'endettement sont orientées vers les projets à fort rendement économique et social (construction des routes, des forages et des logements sociaux) tout en veillant à la soutenabilité de la dette publique.

Il est également prévu la réduction des arriérés intérieurs de l'Etat, par le paiement des instances des exercices antérieurs.



IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

Pour s'assurer du respect de ces grandes orientations, des mesures nouvelles en matière de recettes ont été instituées, notamment:

SUR LES IMPÔTS ET TAXES

Elles consistent à : (i) créer un nouvel impôt et à modifier le taux d'imposition de certains impôts existants ; (ii) rechercher tous ceux qui doivent payer les impôts mais qui ne le font pas encore ;



et (iii) informatiser davantage la perception des impôts et taxes. Par ailleurs, l'Etat met en place des mesures incitatives dans le cadre de la promotion de l'import-substitution.

Concrètement, il s'agit de :
La création d'un nouvel impôt avec l'institution d'une taxe spéciale de 70 Francs CFA par mètre cube de gaz naturel à usage industriel ;



l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre l'évasion et la fraude à travers :

- Le relèvement des tarifs du timbre fiscal (qui passe de 1000 à 1500 FCFA) et de certains timbres spécifiques tels que :

- le timbre sur visas des passeports étrangers ; le timbre automobile (exclusion faite des transporteurs) ;

- Le relèvement des tarifs pour la carte de séjour ;

- le timbre d'aéroport (exclusion faite des vols nationaux) ; le timbre de connaissance ; le timbre sur les permis de conduire, de port d'armes, de chasse ;

- Le relèvement de 15% à 30% du taux de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers appliqué aux transactions effectuées avec les paradis fiscaux.



IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires :

- La réduction de moitié de l'acompte de l'impôt sur les revenus payés par les entreprises de production des produits pharmaceutiques et des engrais ;

- La réduction de 28 à 25% de l'impôt sur les sociétés pour les PME ;

- Le relèvement de 0,5% à 1% du taux de déductibilité des avaries et casses pour les entreprises du secteur brassicole ;

- La consécration de la procédure d'accord préalable en matière de prix de transfert afin de permettre aux entreprises de se prémunir contre les redressements ultérieurs ;

- La prorogation de 30 à 45 jours du délai des réclamations contentieuses ;

- L'automatisation de la procédure de remise gracieuse des pénalités et intérêts de retard.

- L'ouverture d'une voie de recours au Directeur Général des Impôts, lorsque le montant des redressements envisagés est de nature à entraîner un préjudice manifeste au contribuable ;

La promotion économique à travers:

le non-paiement des charges fiscales sur les salaires versés aux ouvriers agricoles saisonniers ;

- La réduction de 30% de la base imposable aux droits d'accises ad valorem pour les boissons produites à base de matières premières locales et ce, pour une période de 3 ans ;

- La baisse 10% à 5% des droits d'accises sur les emballages non retournables ;

IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

• La diminution de 50% de l'acompte mensuel de l'impôt sur le revenu ainsi que du minimum de perception pour les entreprises qui procèdent à la transformation de la matière première locale ;

• La réduction de la TVA sur l'achat des pesticides, des engrais, et des intrants, ainsi que des équipements et matériels de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;

• L'exonération des droits d'enregistrement des mutations de terrains affectés à l'agriculture, à l'élevage, et à la pêche ;

• L'exonération des droits d'enregistrement des conventions de prêts destinés au financement des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche ;

• L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés appartenant aux entreprises agricoles, d'élevage et de pêche, et destinées à ces activités.

La sécurisation des recettes :

• La généralisation du paiement électronique à tous les contribuables relevant de la direction en charge des grandes entreprises et des centres des impôts des moyennes entreprises.

IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

SUR LES DROITS ET TAXES DOUANIERES

Il est envisagé : (i) le relèvement de la taxation à la porte sur certains biens afin de réduire leur importation ;

(ii) le relèvement des droits de sortie sur certains biens afin de promouvoir la transformation locale des matières premières ;

(iii) l'augmentation du civisme fiscal à travers les déclarations spontanées.



Les mesures douanières nouvelles sont relatives à :

La promotion de la politique d'import-substitution :

- L'institution d'un droit d'accises à l'importation au taux de :

(i) 25% sur les articles et emballages en carton et en papier kraft, les bouchons, capsules, couvercles et autres dispositifs de fermeture pour bouteilles, en plastiques et en métaux communs, les papiers et ouates de cellulose des types utilisés à des fins domestiques, sanitaire ou de toilette, les tubes, tuyaux et feuilles en matières plastiques ;

(ii) 12,5% sur les moutardes et autres préparations de tomates ou pour sauces, soupes, potages ou bouillons, condiments et assaisonnements, composés ou homogénéisés ;



• Le relèvement des droits d'accises de :

(i) 30 % à 50 % sur les tabacs et les produits contenant de la nicotine, destinés à une inhalation sans combustion ou à une absorption dans le corps humain, ainsi que les préparations pour pipes, les fume-cigares et fume-cigarettes et leurs parties ;

(ii) 25 % à 30 % sur les whiskies, les vins, les bières de malt, les eaux minérales, les boissons gazeuses et autres boissons fermentées ; et
(iii) 5 % à 12,5% sur les glaces de consommation et la mayonnaise ;



IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

- Le relèvement des droits de sortie sur les bois exportés en grumes de 50 % à 60 % ;
- Le relèvement des droits de sortie de 10% à 15 % sur les bois débités, afin d'encourager la « transformation poussée » locale du bois ;
- La baisse des droits de sortie sur l'or et le diamant de 10% à 5%, afin d'inciter les propriétaires à déclarer ces minerais avant l'exportation.



l'élargissement de l'assiette :

- L'institution d'un droit de sortie autonome de 10% à l'exportation des fèves de cacao ;

l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires :

- La précision des modalités de prorogation des délais de clôture d'un contrôle a posteriori lorsque le non-respect des délais est consécutif aux manœuvres dilatoires du contrôlé ;

- L'encadrement juridique des avances de fonds perçues par certains opérateurs économiques dans le cadre du financement anticipé des exportations ultérieures ;

- L'encadrement juridique des règlements financiers faits à partir du Cameroun pour les marchandises non destinées au territoire national.

la lutte contre la fraude douanière et commerciale par:

- L'obligation pour les entreprises ou groupes d'entreprises qui pratiquent la politique des prix de transferts en leur sein, de transmettre toute la documentation y afférente à l'Administration des Douanes au plus tard le 31 mars de chaque année, lorsque celle-ci porte sur des échanges transfrontaliers des biens et services ;



- La révision du cadre de sanction des redevables qui transfèrent frauduleusement des fonds vers l'étranger en vue de l'acquisition des biens et services non suivie des importations effectives ;
- La mise sur pied d'un dispositif de perception optimale des recettes douanières sur les téléphones, tablettes et terminaux numériques importés.

IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

ET SUR LA MOBILISATION DES RECETTES NON FISCALES

qui va se poursuivre à travers l'amélioration du recouvrement des recettes de service, l'élargissement de l'assiette, la sécurisation des procédures de collecte,

la mise en place des mécanismes de remontée de l'information relative aux recettes collectées, l'accroissement de la transparence et de la redevabilité des acteurs, la modernisation des administrations et l'amélioration de la qualité des services rendu aux usagers.



Comme mesures nouvelles, il est à relever :

- L'institution d'une recette non fiscale de 20 000 francs CFA au titre des frais d'acquisition de la vignette sécurisée d'authentification internationale des documents ;

- L'instauration d'un tarif de 50 000 francs CFA, pour la production des plaques minéralogiques diplomatiques ;



- L'institution d'un taux de 15 000 FCFA pour l'authentification de la traduction de tout document officiel entrant ou sortant du Cameroun devant servir dans diverses procédures administratives ;

- Le prélèvement équivalent à un mois de salaires annuels pour les travailleurs non africains et un demi mois pour les travailleurs africains au titre des frais de visa de travail ;



- Le relèvement des inscriptions diverses dans le livre foncier, mais aussi, des frais d'établissement du titre foncier ;

- L'harmonisation des frais de concours à 20 000 FCFA (concours à une phase), à 25 000 FCFA (concours à plus d'une phase).

IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

C'est ainsi que des Priorités sont définies en matière de dépenses.

Il s'agit des actions qui soutiennent une croissance forte et qui bénéficient à tout le monde. Pour continuer à améliorer les conditions de vie des populations en 2023, un accent particulier est accordé à plusieurs aspects, notamment...



Sur le plan économique :

- La poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'import-substitution
- La réhabilitation et la maintenance des infrastructures existantes ;

- L'orientation de la commande publique en biens et services vers la production locale, à travers l'acquisition des équipements mobiliers des administrations publiques auprès des entités de production locale;



- L'accompagnement des entreprises investissant dans les filières prioritaires de la SND30 (agro-industrie, industries pharmaceutiques, textiles, bois, ...);

- La mise à disposition des producteurs, des intrants agricoles et des semences à haut rendement, et la facilitation de l'accès aux équipements agricoles.

IV- LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES MESURES NOUVELLES EN MATIERE DE RECETTES

Sur le plan social :

- L'accélération du processus de décentralisation ;
- La poursuite de la reconstruction des trois régions affectées par les crises ;



- La veille sécuritaire et en particulier, le renforcement du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;

- L'accentuation de la prise en compte de la main d'œuvre locale dans les projets d'investissement à fort impact sur le développement ;



- La poursuite du renforcement du projet Filets Sociaux à travers l'élargissement du champ de ses bénéficiaires et la diversification du type d'appuis ;

- La poursuite de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) en se focalisant sur la prise en charge des pathologies touchant particulièrement les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans ;



- La mise en place du Registre Social Unifié (RSU) par la fusion des différents dispositifs d'identification des personnes indigentes ;

- La poursuite des engagements contenus dans la politique nationale du genre et l'extension de ce type de politique aux autres personnes vulnérables (handicapés, personnes économiquement fragiles).



V- QUELLES SONT LES RECETTES DE L'ETAT EN 2023 ?

Souvenez-vous que les recettes de l'Etat sont le montant total d'argent que le Gouvernement compte recevoir pour réaliser ses activités.

L'essentiel de ces recettes provient des impôts et des taxes payées par les contribuables (citoyens et entreprises).

En 2023, les recettes de l'Etat sont de **4 746,8 milliards de FCFA** et se répartissent en recettes du budget Général et en recettes des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS).

Les recettes budgétaires de l'Etat sont constituées des recettes internes et de dons.



Les recettes internes comportent les recettes pétrolières et gazières et, les recettes non pétrolières



Ces dernières sont composées des recettes fiscales (recettes des impôts et taxes + recettes douanières) et des recettes non fiscales.

En 2023, les recettes budgétaires générales s'élèvent à 4 676,4 milliards de FCFA.

Les recettes pétrolières et gazières s'établissent à 807,0 milliards de FCFA (soit 17,3% des recettes budgétaires). Les recettes fiscales sont de 3 528,1 milliards de FCFA (soit 75,4% des recettes budgétaires).

Elles comprennent 2523,5 milliards de FCFA d'impôts et taxes et 1004,6 milliards de FCFA des recettes douanières.

Les recettes non fiscales se situent à 250,4 milliards de FCFA ; ce sont les frais payés pour l'obtention de certains documents administratifs, les amendes, les dividendes (part des bénéfices payés par les entreprises publiques), etc



Les dons sont des contributions volontaires de pays amis, des organisations internationales et des particuliers, effectuées sans contrepartie connue attendue. Ils s'élèvent à 91,0 milliards de FCFA.

V- QUELLES SONT LES RECETTES DE L'ETAT EN 2023 ?

Tableau 1 : Composantes des recettes budgétaires de l'Etat

LIBELLÉS	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FRANC CFA)	POIDS (EN %)
Recettes pétrolières et gazières	807,0	17,3
Recettes fiscales et douanières	3 528,1	75,4
Recettes non fiscales	250,4	5,4
Dons	91,0	1,9
Recettes budgétaires	4 676,5	100

Source : Loi de finances 2023

Recettes des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)

Certaines recettes sont directement affectées à des dépenses à travers des comptes spéciaux.

Les CAS peuvent être alimentés par les recettes des services et les contributions des partenaires. En 2023, les recettes des CAS s'élèvent à 70,3 milliards.

Il est à relever la suppression du CAS-COVID 19 et la création d'un CAS dénommé « Fonds spécial pour le financement de la reconstruction et le Développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » d'un montant de 15 milliards de FCFA.

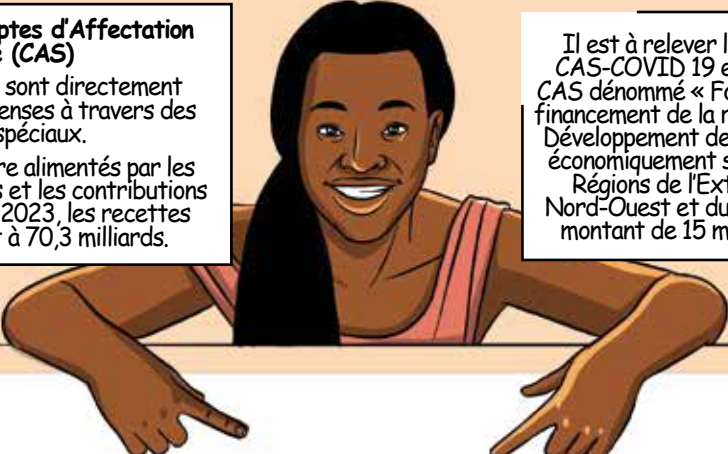


Tableau 2 : Recettes des CAS en 2023 (en millions de FCFA)

INTITULÉ DE CAS	MONTANTS
Fonds de développement du secteur de l'électricité	15 000
Développement du secteur postal	900
Fonds spécial pour la sécurité électronique	1 000
Fonds spécial de développement des télécommunications	25 000
Soutien de la politique culturelle	500
Financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement	900
Fonds national de l'environnement et du développement durable	2 000
Développement forestier	2 500
Fonds spécial de protection de la faune	500
Production des documents sécurisés de transport	6 000
Soutien et développement des activités de tourisme et de loisirs	1 000
Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction des Zones reconnues Economiquement Sinistrées des régions de l'Extrême- Nord, du Nord- Ouest et du Sud- Ouest	15 000
TOTAL	70 300

Source : Loi de finances 2023

VI- QUELLES SONT LES DEPENSEES DE L'ETAT EN 2023 ?

Les dépenses correspondent à l'argent que l'Etat utilise pour financer l'action publique, par exemple la sécurité, la justice, la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, etc.
Dans le budget 2023, les dépenses sont constituées des dépenses du budget général et des dépenses des comptes d'affectation spéciale, et s'élèvent à 6 345,1 milliards de FCFA

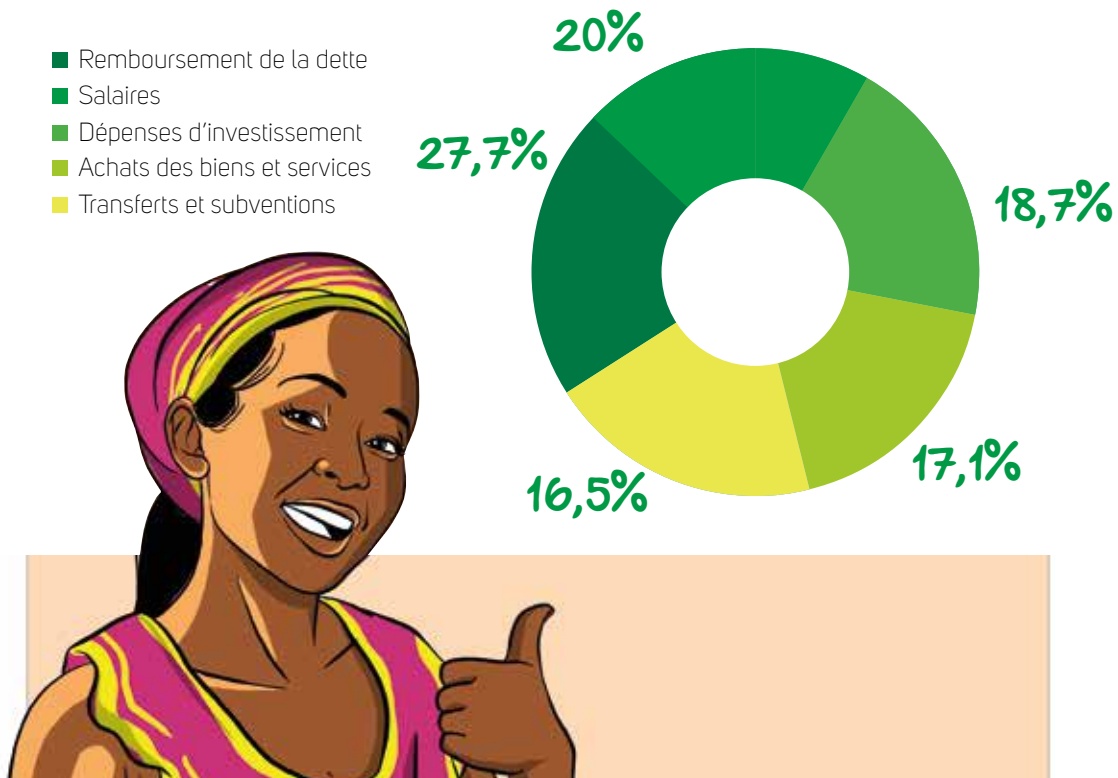


Dépenses du budget général
Les dépenses du budget général ou charges budgétaires sont de 6 274,8 milliards.
Elles sont constituées par ordre d'importance: (i) du remboursement de la dette (27,7% du total) ;



(ii) du paiement des salaires des fonctionnaires et des autres agents de l'Etat (20%) ;
(iii) des dépenses d'investissement (18,6%) ;
(iv) des achats des biens et services (17,1%)
(v) des transferts et subventions (16,5%).

Figure 1 : Poids des composantes des dépenses du budget général.



VI- QUELLES SONT LES DEPENSEES DE L'ETAT EN 2023 ?



Les dépenses de personnel, qui assurent la continuité des services publics offerts aux populations, s'élèvent à 1 257,7 milliards.

Les dépenses des biens et services sont destinées à assurer le bon fonctionnement des services de l'Etat.

Elles comprennent entre autres, le paiement des factures d'eau, d'électricité et de téléphone des administrations publiques.

Elles s'élèvent à 1075,8 milliards.



Les dépenses de capital s'élèvent à 1 169,7 milliards. Elles sont financées pour 35,3% par les ressources intérieures et pour 61,9% par les appuis extérieurs.



Dépenses des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2023 sont de 70,3 milliards



dont 21,9 milliards pour le fonctionnement et 48,4 milliards pour l'investissement.

VII- COMMENT EST COMBLE L'ECART ENTRE LES RECETTES ET LES DEPENSES DE L'ETAT ?

Besoins de financement de l'Etat

En 2023, les recettes budgétaires de l'Etat s'élèvent à 4 676,5 milliards de FCFA et ses dépenses sont de 6 274,8 milliards de FCFA.

Il y a donc une différence négative, un gap, qui traduit ce qu'on appelle un besoin de financement, qui s'élève à 1 598,4 milliards de FCFA.



En y rajoutant le remboursement des crédits TVA de 84 milliards de FCFA, le besoin de financement se chiffre à 1 682,4 milliards de FCFA, dont un déficit budgétaire de 257,6 milliards de FCFA.

Comment le Gouvernement compte-t-il mobiliser l'argent qui va lui manquer ?

Pour couvrir son besoin de financement en 2023, l'Etat compte emprunter auprès des nationaux et des partenaires au développement.



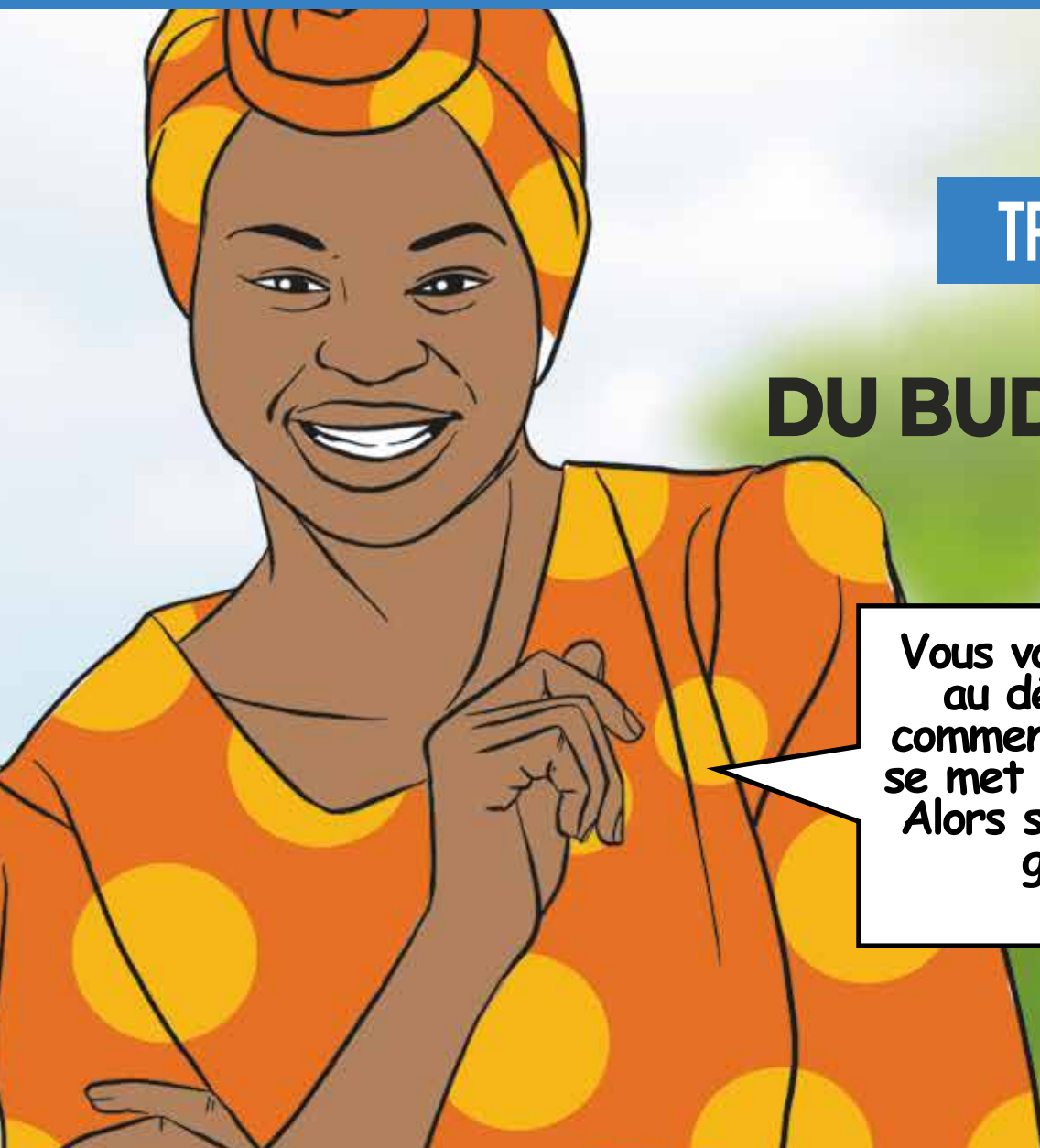
Ainsi, le Gouvernement entend recourir aux : (i) prêts extérieurs affectés à des projets de développement bien identifiés d'un montant de 795,4 milliards de FCFA ;

(ii) émissions des titres publics pour 450 milliards de FCFA

(iii) appuis budgétaires des partenaires au développement de 281,3 milliards de FCFA. Par ailleurs, il va mobiliser des dépôts bancaires à hauteur de 155,7 milliards de FCFA.



Clair n'est-ce pas ?



TROISIEME PARTIE

ANALYSE DU BUDGET 2023

**Vous voulez savoir
au détail près
comment le budget
se met en action ?
Alors suivez votre
guide.**

VIII. COMMENT ONT ÉTÉ RÉPARTIES LES DÉPENSES DU BUDGET GENERAL?

- VIII.1 Répartition du budget par secteur
- VIII.2 Répartition sectorielle du budget d'investissement public
- VIII.3 Les 10 programmes ministériels ayant les plus grands budgets (bénéficiaires des plus grosses enveloppes)
- VIII.4 Quelques investissements du Gouvernement en 2023

IX. COMMENT EST FINANÇÉE LA DÉCENTRALISATION EN 2023 ?

- X1- Dotation générale à la Décentralisation
- X2- Ressources et compétences transférées
- X3- Nouveaux mécanismes de financement de la décentralisation

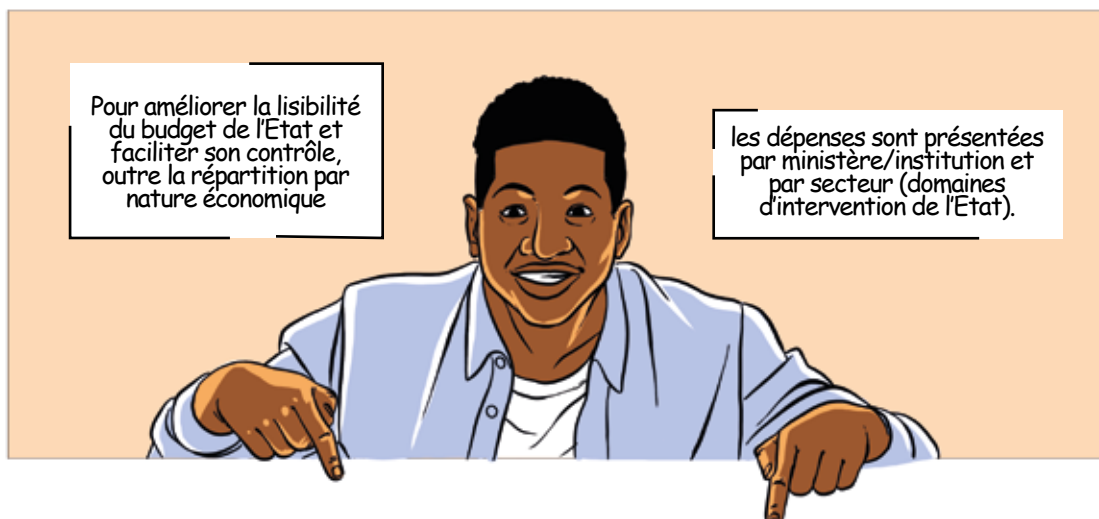
X- COMMENT EST PRIS EN COMPTE LE GENRE DANS LE BUDGET 2023 ?

- X1- Avancées dans la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre
- X2- Dépenses sensibles au genre dans le budget 2023

XI. TERMINOLOGIE BUDGÉTAIRE

XII. LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

VIII- COMMENT ONT ETE REPARTIES LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL ?



RÉPARTITION DU BUDGET PAR MISSION ET PAR MINISTÈRE/INSTITUTION

Tableau 3 : Secteur Souveraineté

L'enveloppe allouée au secteur de la souveraineté est de 542,5 milliards. La sécurité et la défense pesant 70,3% de cette enveloppe.

INSTITUTIONS OU MINISTÈRES	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FCFA)	POIDS (EN %)	
		PAR RAPPORT AU BUDGET DE LA MISSION	PAR RAPPORT AU BUDGET GÉNÉRAL
Présidence de la République	51,3	9,4	0,82
Services attachés à la Présidence	8,0	1,5	0,13
Assemblée Nationale	29,6	5,5	0,47
Services du Premier Ministre	20,0	3,7	0,32
Conseil Economique et Social	1,9	0,3	0,03
Senat	16,2	3,0	0,26
Elections Cameroun	12,2	2,2	0,19
Commission Nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme	3,2	0,6	0,05
Commission Nationale des droits de l'homme et des libertés	4,0	0,7	0,06
Conseil Constitutionnel	3,9	0,7	0,06
Contrôle Supérieur de l'Etat	6,0	1,1	0,10
Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration	3,8	0,7	0,06
Cour Suprême	5,1	0,9	0,08
Délégation générale à la sûreté nationale	100,6	18,5	1,60
Ministère de la Défense	276,9	51,1	4,41
Total	542,5	100	8,65

Source : Loi de finances 2023

VIII- COMMENT ONT ÉTÉ REPARTIES LES DEPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL ?

Une enveloppe de 380,1 milliards a été allouée au secteur Gouvernance et Administration générale. Les deux administrations économique et financière se partagent 34,2% de cette enveloppe.

Tableau 4 : Secteur Gouvernance et Administration générale

INSTITUTIONS OU MINISTÈRES	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FCFA)	POIDS (EN %)	
		PAR RAPPORT AU BUDGET DE LA MISSION	PAR RAPPORT AU BUDGET GÉNÉRAL
Ministère des Relations Extérieures	38,8	10,2	0,62
Ministère des Marchés publics	14,1	3,7	0,23
Ministère de la Justice	65,9	17,3	1,05
Ministère des Finances	65,9	17,3	1,05
Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire	64,2	16,9	1,02
Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative	13,7	3,6	0,22
Ministère de la décentralisation et du développement local	51,1	13,4	0,81
Ministère de l'Administration Territoriale	40,4	10,6	0,64
Total	380,1	100,0	6,06

Source : Loi de finances 2023

Une enveloppe de 814,4 milliards a été allouée au secteur de l'éducation. Le budget du ministère des enseignements secondaires pèse 55,8% de cette enveloppe.

Tableau 5 : Secteur Education

INSTITUTIONS OU MINISTÈRES	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FCFA)	POIDS (EN %)	
		PAR RAPPORT AU BUDGET DE LA MISSION	PAR RAPPORT AU BUDGET GÉNÉRAL
Ministère de l'éducation de base	254,2	30,7	4,1
Ministère des enseignements secondaires	461,2	55,8	7,4
Ministère de l'enseignement supérieur	73,5	8,9	1,2
Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle	25,5	3,1	0,4
Total	814,4	100	12,98

Source : Loi de finances 2023

VIII- COMMENT ONT ETE REPARTIES LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL ?

Le secteur Industries et services s'est vu alloué une enveloppe de 51,3 milliards.

Tableau 6 : Secteur Industries et Services

INSTITUTIONS OU MINISTÈRES	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FCFA)	POIDS (EN %)	
		PAR RAPPORT AU BUDGET DE LA MISSION	PAR RAPPORT AU BUDGET GÉNÉRAL
Ministère du Commerce	8,2	16,0	0,1
Ministère des Arts et de la Culture	5,6	10,8	0,1
Ministère des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat	10,3	20,0	0,4
Ministère du Tourisme et des Loisirs	7,4	14,4	0,2
Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation	12,8	25,0	
Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique	7,4	13,2	0,1
Total	51,3	100	0,82

Source : Loi de finances 2023

Une enveloppe de 316,9 milliards a été allouée à l'Action sociale dont 228,2 milliards (72% de l'enveloppe) au ministère de la Santé publique.

Tableau 7 : Secteur Actions sociales

INSTITUTIONS OU MINISTÈRES	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FCFA)	POIDS (EN %)	
		PAR RAPPORT AU BUDGET DE LA MISSION	PAR RAPPORT AU BUDGET GÉNÉRAL
Ministère des affaires sociales	18,1	5,7	0,29
Ministère de la Communication	4,8	1,5	0,08
Ministère de la Santé publique	228,2	72,0	3,64
Ministère de travail et de la sécurité sociale	6,9	2,2	0,11
Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique	26,0	8,2	0,41
Ministère de la promotion de la femme et de la famille	9,2	2,9	0,15
Ministère des sports et de l'éducation physique	23,6	7,5	0,38
Total	316,9	100	5,05

Source : Loi de finances 2023

VIII- COMMENT ONT ETE REPARTIES LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL ?

Le budget 2023 consacre une enveloppe de 1 019,8 milliards à l'acquisition des infrastructures et des équipements collectifs dont presque la moitié au ministère des Travaux Publics.

Tableau 8 : Secteur Infrastructures

INSTITUTIONS OU MINISTÈRES	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FCFA)	POIDS (EN %)	
		PAR RAPPORT AU BUDGET DE LA MISSION	PAR RAPPORT AU BUDGET GÉNÉRAL
Ministère du développement urbain et de l'habitat	118,2	12,0	1,9
Ministère des Travaux Publics	491,5	49,8	7,8
Ministère des Transports	92,1	9,3	1,5
Ministère de l'eau et de l'énergie	284,8	28,9	4,5
Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières	18,5	1,8	0,29
Total	1 019,8	100	16,25

Source : Loi de finances 2023

Une enveloppe de 194,1 milliards a été allouée au développement du secteur rural dont plus de 60% de l'enveloppe au ministère de l'agriculture et du développement rural.

Tableau 9 : Production rurale

INSTITUTIONS OU MINISTÈRES	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FCFA)	POIDS (EN %)	
		PAR RAPPORT AU BUDGET DE LA MISSION	PAR RAPPORT AU BUDGET GÉNÉRAL
Ministère de l'agriculture et du développement rural	117,0	60,3	1,86
Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales	51,3	26,5	0,82
Ministère de l'environnement et de la protection de la nature	6,7	3,5	0,11
Ministère des forêts et de la faune	19,0	9,8	0,30
Total	194,1	100	3,09

Source : Loi de finances 2023

RÉPARTITION DU BUDGET PAR SECTEUR

En 2023, le gouvernement consacre :

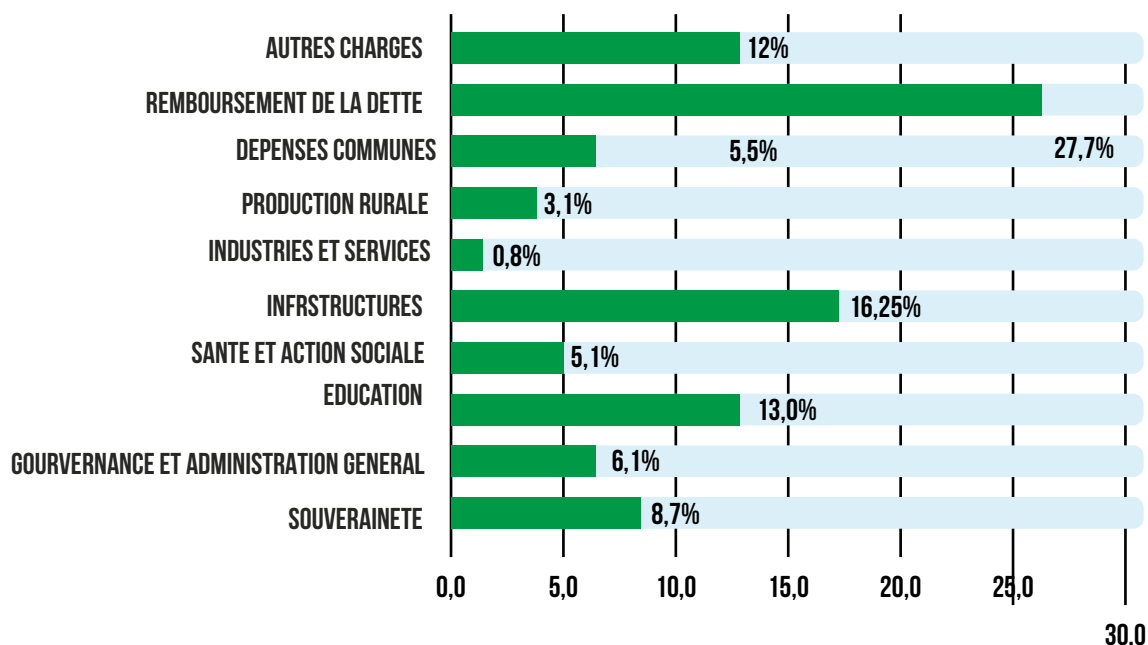
1• 16,25% des ressources pour les infrastructures productives et les équipements collectifs, soit 1019,4 milliards de FCFA ;

- 12,98% à l'Education ;
- 8,7% au secteur Souveraineté dont plus de 400 milliards de FCFA pour la défense et la sécurité ;
- 5,1% à la santé des populations et à l'action sociale, soit 263,5 milliards de FCFA.



VIII- COMMENT ONT ÉTÉ REPARTIES LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL ?

Graphique 1 Répartition du budget par Secteur (en %)



Source : Loi de finances 2023

RÉPARTITION SECTORIELLE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC

Le Budget d'Investissement Public 2023 met l'accent essentiellement sur la construction des infrastructures (69,6% du total du budget).

Tableau 10 : Répartition sectorielle du budget d'investissement public

SECTEURS	MONTANTS DE 2023 (EN MILLIARDS)	POIDS (EN %)	VARIATION 2022-2023
Souveraineté	45	3,2	13,2%
Défense et sécurité	15,4	1,1	74,0%
Administration générale et financière	93,5	6,7	-3,7%
Enseignement, formation et recherche	45,7	3,3	-13,6%
Communication, culture, loisir et sport	9,7	0,7	-0,4%
Santé	45,2	3,3	-49,4%
Affaires sociales et emplois	16	1,2	23,0%
Infrastructures	965	69,6	5,8%
Production et commerce	106,5	7,7	-26,2%
Dépenses communes	44,7	3,2	-13,3%
TOTAL	1 386,80	100,00	-2,3 %

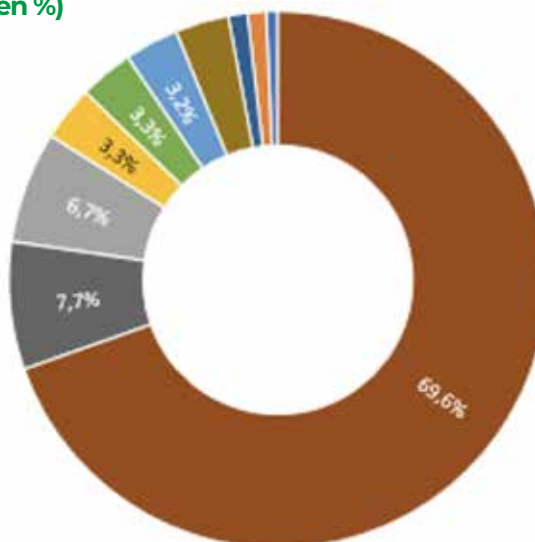
Source : Loi de finances 2023

VIII- COMMENT ONT ETE REPARTIES LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL ?

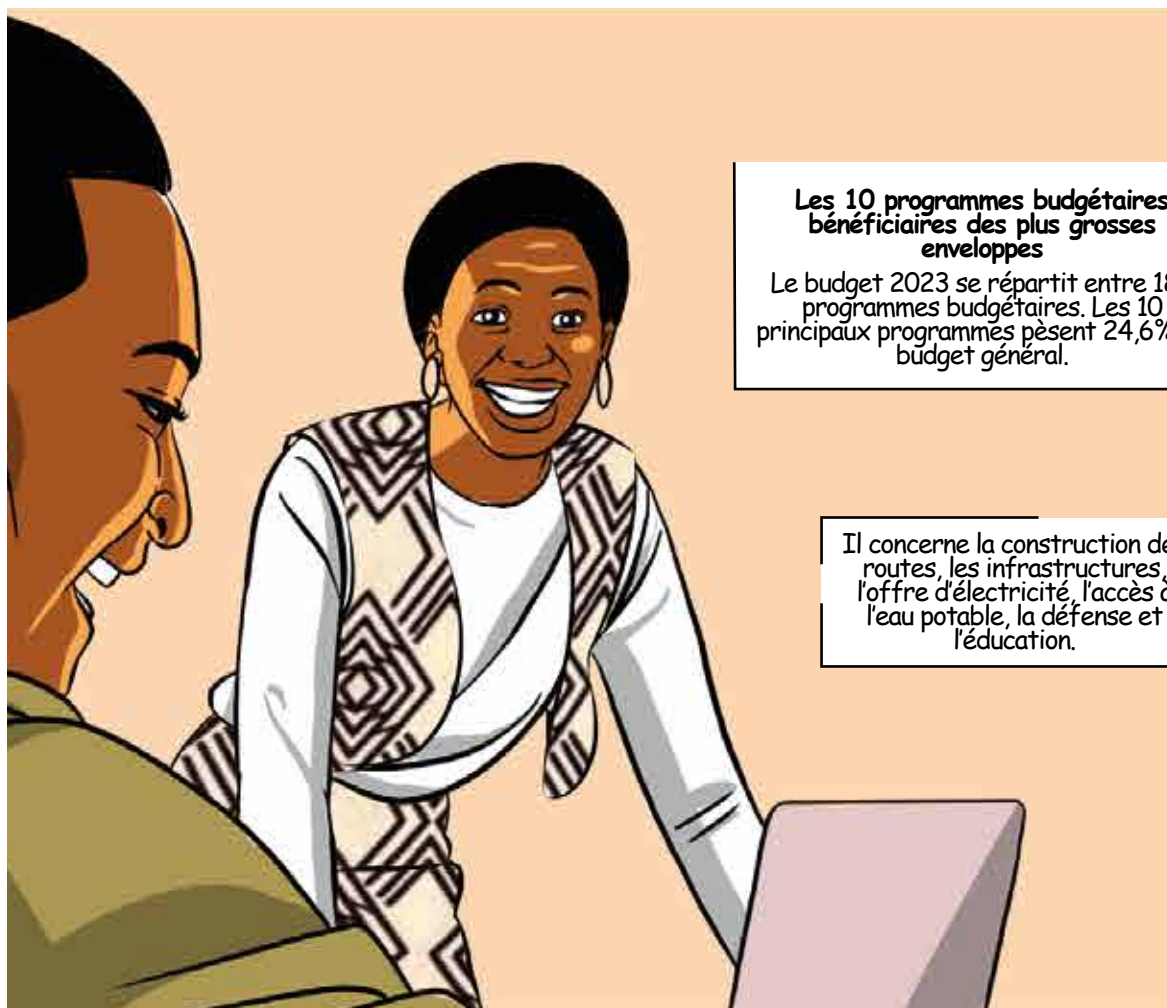
Répartition du BIP 2023 par Secteur

Figure 2: Répartition du BIP par Secteur (en %)

- Souveraineté
- Défense et sécurité
- Administration générale et financière
- Enseignement, formation et recherche
- communication, culture, loisir et sport
- Santé
- Affaire sociales et emplois



Source : Loi de finances 2023



Les 10 programmes budgétaires bénéficiaires des plus grosses enveloppes

Le budget 2023 se répartit entre 182 programmes budgétaires. Les 10 principaux programmes pèsent 24,6% du budget général.

Il concerne la construction des routes, les infrastructures, l'offre d'électricité, l'accès à l'eau potable, la défense et l'éducation.

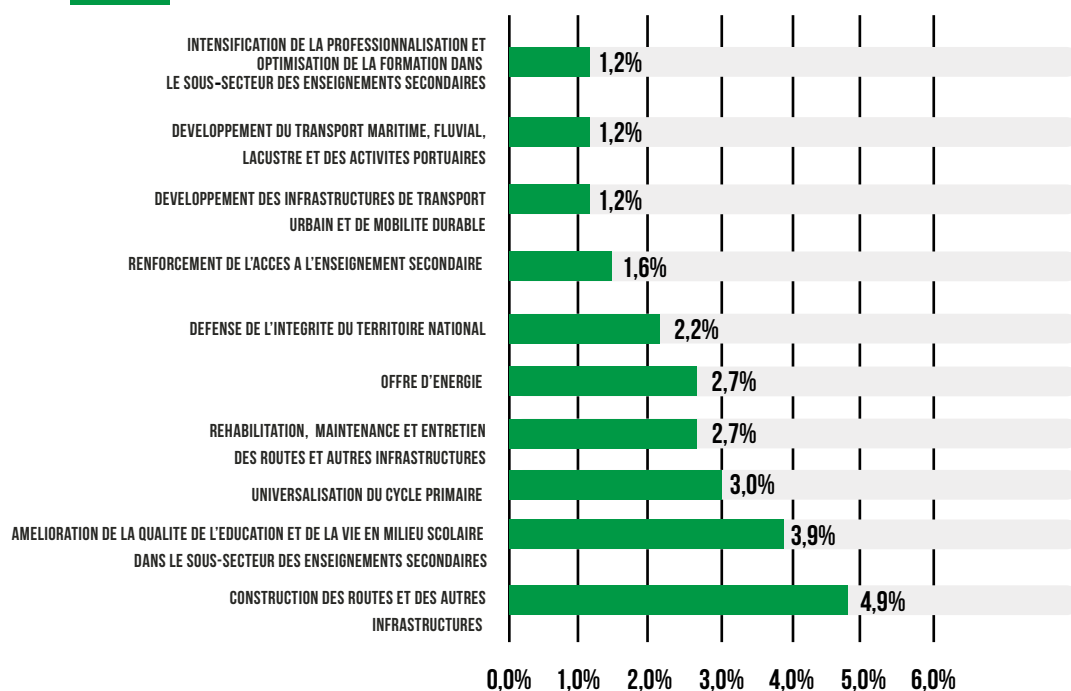
VIII. COMMENT ONT ETE REPARTIES LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL?

Tableau 10 : Top 10 des programmes ministériels

N°	LIBELLÉS	MONTANTS (EN MILLIARDS DE FRANC CFA)	POIDS PAR RAPPORT AU BUDGET GÉNÉRAL (EN %)
1	Construction des routes et des autres	306,35	4,88
2	Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire dans le sous-secteur des enseignements secondaires	243,99	3,89
3	Universalisation du cycle primaire	188,63	3,01
4	Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures	170,86	2,72
5	Offre d'énergie	169,04	2,69
6	Défense de l'intégrité du territoire national	140,04	2,23
7	Renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire	99,31	1,58
8	Développement des infrastructures de transport urbain et de mobilité durable	77,21	1,23
9	Développement du transport maritime, fluvial, lacustre et des activités portuaires	75,84	1,21
10	Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation dans le sous-secteur des enseignements secondaires	73,68	1,17

Source : Loi de finances 2023

Graphique 2 : Poids par rapport au budget général des 10 principaux programmes



Source : Loi de finances 2023

VIII. COMMENT ONT ETE REPARTIES LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL?

Tableau 12 : Financement de grands projets en 2023

INTITULE DU PROJET	COÛT (MDS F.CFA)	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	
Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar - Barrage d'une capacité de retenue d'eau de 6 milliards de m ³ - Usine de pied de 30 Mw. - Lignes d'évacuation : 305 km en 90 kV et électrification de la Région de l'Est	238 (Barrage) 30 (Usine de pied) 53 (Lignes d'évacuation d'énergie)	Barrage Réservoir : Achevé et fonctionnel. Usine de pieds : 80%. Lignes d'évacuation : 70%.	9,66
Complexe industriel portuaire de Kribi - Phase2 : Prolongement de la digue de protection de 675m ; Extension du terminal à conteneur de 700m ; et Réalisation d'une zone d'entreposage de 3ha...	488 (phase2)	Phase2 : 50%. Alimentation en eau du Port et ses composantes : 65%.	75,4
Aménagement Hydroélectrique de Memve'e - Centrale électrique de 211 Mw. - Ligne de transport d'électricité (Nyabisan-Ebolowa-Yaoundé)	418	Centrale électrique Achevée et mise en service. Ligne de transport : 100%.	2,455
Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal - Centrale électrique de 420 Mw. - Ligne de transport d'électricité (65km Nachtigal-Yaoundé).	720	Centrale électrique : 72% Ligne de transport : Achevée.	23,83
Aménagement Hydroélectrique de Mekin - Centrale électrique de 15 Mw. - Ligne de transport d'électricité (Mbalmayo-Mekin)	26	Achevés et partiellement fonctionnel (10Mw) Ligne Mekin (Djom Yekombo)—Mbalmayo inachevée	16,24
Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Electricité et de Réforme du Secteur (PRRTERS)	230	15%	35

Source : Loi de finances 2023

VIII. COMMENT ONT ÉTÉ REPARTIES LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL?

Tableau 12 (suite et fin) : Financement de grands projets en 2023

INTITULE DU PROJET	COÛT (MDS F.CFA)	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE	MONTANT BIP 2023
Aménagement hydroélectrique de Bini à Warak	180	10%.	26,2
Projet d'Alimentation de Yaoundé et ses environs en eau Potable à partir de la Sanaga (PAEPYS)	588,9	91,5%	35
Aménagement de l'entrée Est de la ville de Douala (10 km en 2X3 voies à partir du carrefour des fleurs vers le pont de la Dibamba)	60	Achévé et partiellement fonctionnel	20
Route Sangmelima—Mekok—Bikoula--Djoum—Mintom—Ouessou (205 km)	145	Achévée et fonctionnelle	4,6
Autoroute Yaoundé-Douala (Phase 1 : 60 Km + 25Km de voies de rétablissement)	420	Section courante de l'Autoroute : 99 % Raccordement à la RN3 et à la ville de Yaoundé : 67%	5
Route Mengong—Sangmelima (85Km)	60	Achévée et non encore mise en service	4
Route Yaoundé--Olama--Kribi (274 km)	125	Yaoundé—Olama--Bingambo (176 km) : Achévé et fonctionnel. Bingambo--Grand Zambi (45 km) : 0% Grand Zambi--Kribi (53 km) : Achévé.	14,32

Source : Loi de finances 2023



VIII. COMMENT ONT ÉTÉ REPARTIES LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL?



Dans le domaine des infrastructures

- Travaux de réparation de la piste d'atterrissage de l'Aéroport International de Garoua ;
- Rénovation du terminal passagers de l'Aéroport International de Douala ;
- Réhabilitation des aéroports de Bertoua, Kribi et Tiko ;
- Construction de 250 logements décentes dans le cadre du projet pilote de 1675 logements à Douala et Yaoundé ;
- Construction de 2100 mètres linéaires de drains à Maroua ;

- Relance des travaux de construction de 200 logements dans les villes de Bamenda et Buea ;
- Entretien de 1 223,24 kilomètres de routes revêtues ;
- Entretien de 1 940 kilomètres de routes rurales prioritaires ;
- Réhabilitation de 750 linéaires d'ouvrage d'art ;
- Construction de 560,47 kilomètres de routes bitumées ;
- Construction de 1 279 linéaires d'ouvrages d'art ;
- Construction de 03 stades de football.

Dans le domaine de l'eau et de l'électricité

- Poursuite des travaux du barrage hydroélectrique de Nachtigal ;
- Lancement de la troisième phase du projet d'électrification de 1000 localités par systèmes so-laires photovoltaïques ;
- Poursuite de l'installation de la deuxième centrale solaire modulaire avec batteries de stockage d'une capacité cumulée de 15 MW + 10 MW7h à Maroua ;
- Equipement de 389 forages ;

- Construction de 30 forages agropastoraux ;
- Réhabilitation de 12 réseaux d'alimentation en eau potable ;
- Electrification de 81 localités ;
- Electrification par système solaire photovoltaïque de 1 003 localités ;
- Construction de 123 adductions d'eau.

VIII. COMMENT ONT ÉTÉ REPARTIES LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL?

Dans le domaine de l'éducation

- Construction de 04 lycées ;
- Construction de 08 centres de formation aux métiers ;
- Construction de 585 salles de classes ;
- Construction de 25 ateliers d'enseignement technique ou professionnel ;
- Equipement de 28 ateliers d'enseignement technique ou professionnel ;

- Acquisition de 35 114 tables bancs ;
- Construction de 37 blocs pour les écoles maternelles ;
- Construction de 08 amphithéâtres.
- Construction de 27 Centres multifonctionnels des jeunes ;
- Aménagement de 96 infrastructures culturelles.

Dans le domaine de la santé

- Construction de 05 hôpitaux ;
- Construction de 80 Centres Médicalisés d'Arrondissement/Centres de Santé Intégré ;
- Réhabilitation de 98 Centres Médicalisés d'Arrondissement/Centres de Santé Intégré ;

- Equipement de 249 Centres Médicalisés d'Arrondissement/Centres de Santé Intégré ;
- Equipement de 16 hôpitaux ;



IX. COMMENT EST FINANCEE LA DECENTRALISATION EN 2023 ?

Dans le cadre du financement de la décentralisation, l'Etat utilise deux (02) modalités à savoir :

- Le transfert de fiscalité
- La dotation générale de la décentralisation.

La dotation générale de la décentralisation est passée de 240,2 milliards de FCFA en 2022 à 252,6 milliards de FCFA en 2023. Les dépenses d'investissement pèsent 18,4% de la dotation générale de la décentralisation et celles de fonctionnement, 81,6%.

En ce qui concerne les ressources rattachées aux compétences non encore exercées, elles s'élèvent à **517,3 milliards de FCFA.**



Tableau 13 : Répartition des ressources de la décentralisation par ministères sectoriels en 2023 (en millions de FCFA)

	COMPÉTENCES EXERCÉES	COMPÉTENCES NON EXERCÉES	TOTAL
Ministère des Arts et de la Culture	771,0	0,0	771,0
Ministère de l'Education de Base	31 544,2	162 669,2	194 213, 4
Ministère des Sports et de l'Education Physique	500,0	0,0	500,0
Ministère du Commerce	530,0	0,0	530,0
Ministère du Tourisme et des Loisirs	1 787,6	37,3	1 824,9
Ministère des Enseignements Secondaires	12 711, 4	291 044,7	303 756,1
Ministère de la Jeunesse et l'Education Civique	2 929,0	42,0	2 971,0
Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	40 000,0	0,0	40 000,0
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable	704,0	7,0	711,0
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	8 813,0	24 123,0	32 936,0
Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales	3 673,0	0,0	3 673,0
Ministère de l'Eau et de l'Energie	9 870,0	0,0	9 870,0
Ministère des Forêts et de la Faune	350,0	0,0	350,0
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	1 728,6	640,0	2 368,6
Ministère des Travaux Publics	49 431,0	0,0	49 431,0
Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain	7 365,5	0,0	7 365,5
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat	1 658,6	232,5	1 891,1
Ministère de la Santé Publique	26 075,8	38 492,8	64 568,6
Ministère des Affaires Sociales	760,0	0,0	760,0
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	1 806,8	0,0	1 806,8
Subventions et Contributions	14 559,4	0,0	14 559,4
Dépenses Communes	35 000,0	0,0	35 000,0
TOTAL	252 568,9	517 288,5	769 857,4

Source : Loi de finances 2023

X- COMMENT EST PRIS EN COMPTE LE GENRE DANS LE BUDGET 2023 ?



La prise en compte du genre dans le budget consiste à injecter de l'argent pour réduire les écarts socio-économiques qui existent entre les hommes et les femmes ;

les garçons et les filles. Ces inégalités, créées principalement par les us et coutumes, sont observées dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, etc.
Ces dernières années, des efforts consentis permettent d'observer quelques avancées.

Avancées dans la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre (BSG)
La BSG est opérationnelle depuis 2021 avec comme principaux résultats :

- La prise en compte du genre instruite chaque année par le Président
- La répercussion des instructions présidentielles par le ministre de finances indiquant aux administrations comment prendre en compte le genre dans le budget ;
- L'élaboration depuis 2021 d'une annexe de la loi de finances consacrée au genre.

DÉPENSES SENSIBLES AU GENRE DANS LE BUDGET 2023

En 2023, un montant de 82,94 milliards de FCFA est comptabilisé comme des dépenses sensibles au genre dans les budgets des 09 ministères retenus pour l'instant dans le cadre de la BSG.

Tableau 14 : Dépenses sensibles au genre dans le budget 2023

MINISTÈRE	MONTANT DES DEPENSES SENSIBLES AU GENRE (EN MILLIERS DE FCFA)
MINSANTE	38 813 728
MINADER	20 554 279
MINEPIA	8 311 288
MINEPAT	6 145 000
MINPROFF	3 244 280
MINESEC	2 901 000
MINAS	2 034 000
MINDDEVEL	655 020
MINEDUB	280 000
Total	82 940 618

Source : Loi de finances 2023



XI. TERMINOLOGIE BUDGETAIRE

Appui budgétaire	C'est un transfert de fonds au Trésor public réalisé par les organismes comme le FMI, la Banque mondiale, l'Union Européenne ou certains gouvernements étrangers, pour aider à financer le budget de l'Etat.
Année budgétaire	Période d'exécution du budget du 1er janvier au 31 décembre
Budget général	C'est le budget qui retrace toutes les recettes et les dépenses de l'Etat, à l'exception de celles des comptes d'affectation spéciale.
Budgétisation	Procédé consistant à intégrer ou réintégrer dans le budget des opérations qui n'y figuraient pas ou plus.
Comptes d'affectation spéciale	Ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées, et ce en dérogation au principe budgétaire stipulant que l'ensemble des recettes publiques doit financer l'ensemble des dépenses et également au principe d'annualité budgétaire.
Conférences budgétaires	Moments de discussion entre les services du ministère des Finances et ceux des Ministères sectoriels et institutions sur la manière de répartir les crédits.
Crédits budgétaires	Autorisation de dépenser, accordée sur un montant déterminé, pour un objet également déterminé.
Croissance économique	C'est l'augmentation de la production de biens et des services dans une économie sur une période donnée.
Débat d'orientation	Discussions entre le Parlement et le Gouvernement sur les orientations des finances publiques.
Déficit budgétaire	Argent qui manque à l'Etat pour couvrir ses dépenses
Dépenses communes	Ce sont des dépenses qui ne peuvent pas être imputées sur les budgets des Ministères ou des institutions.
Dépenses de personnel	Ensemble des rémunérations en numéraire du personnel de l'Etat (paiement des salaires des agents de l'Etat) ainsi que les autres dépenses réalisées au profit des personnels (cotisations sociales, prestations familiales).
Dépenses publiques	Les achats et/ou commandes effectuées par l'Etat et ses démembrements (collectivités territoriales décentralisées).
Dette publique	Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'étranger.
Don projet	Aide financière reçue des partenaires techniques et financiers que l'Etat n'a pas à rembourser et destinés à la réalisation d'un projet bien précis.

XI. TERMINOLOGIE BUDGETAIRE (suite et fin)

Droit d'accise	C'est un impôt appliqué sur la consommation des biens de luxe et réputés nocifs pour la santé.
Emprunt	Aide financière des pays ou des organismes le plus souvent étrangers, que l'Etat doit rembourser après.
Emprunt projet	C'est un emprunt qui est destiné à réaliser un projet précis.
Exonération	Autorisation pour un temps de ne pas payer un impôt ou une taxe. Elle peut être partielle ou totale.
Projet Filets-sociaux	C'est un programme gouvernemental, appuyé par les partenaires au développement, qui vise à lutter contre l'extrême pauvreté et à promouvoir une croissance économique partagée. Ce Projet est axé sur l'aide d'urgence aux ménages nécessiteux ou aux personnes vulnérables, souvent par des transferts monétaires ou en nature.
Import-substitution	C'est un dispositif stratégique qui consiste à s'organiser, à développer tous les moyens qui peuvent permettre que les biens, les biens d'équipement de même que les services qui viennent de l'étranger puissent être produits et consommés localement
PIB	C'est un indicateur économique qui renseigne sur la valeur totale des richesses créées par tous les acteurs économiques dans un pays donné pendant une période donnée, généralement une période de douze (12) mois.
Paradis fiscal	Pays ou territoire avec certaines fiscalités réduites ou même nulles
Parafiscalité	Ensemble des taxes et cotisations qui ne sont pas perçues par l'Etat mais par des entités ou organismes autonomes.
Processus budgétaire	Ensemble d'étapes de formulation, d'approbation, d'exécution, de contrôle et de vérification du budget d'une année.
Promulgation	Signature du Président de la République qui rend exécutoire une loi en général.
Recettes fiscales	Ce sont tous les impôts et les droits de douane que toutes les entreprises et les gens paient à l'Etat.
Recettes internes	Ensemble des recettes fiscales et des autres recettes que l'Etat perçoit à l'intérieur du pays.
Redevabilité	Faire connaître aux autres ce que l'on fait
Ressources	Recettes budgétaires + emprunts
Subventions	Aides financières attribuées sous forme de don non remboursable à une structure ou un service d'Etat.
Taux de change	C'est la valeur relative d'une monnaie d'un pays par rapport à une autre.
télépaiement	Paiement à distance par des moyens informatiques
Titres publics	Revenus payés à des bénéficiaires même sans avoir rendu de services effectivement économiques

XII. LES DOCUMENTS DE REFERENCES

Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;

Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Loi N°2022/ 020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Décret N°2019/281 du 31 mai 2019 portant Calendrier budgétaire de l'Etat ;

Décret N°2019/3187 du 09 septembre 2019 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Base de données du Ministère des Finances ;

Base de données du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire



Sites Web :

www.minfi.gov.cm • www.dgb.cm • www.impots.cm
www.douanescustoms-cm.net • www.dgtcfm.cm • <https://plateformeparlementaire.cm>

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la Direction Générale du Budget, Bâtiment B, Ministère des Finances, Secrétariat du Directeur Général du Budget : (+237) 222 22 14 46, du lundi au vendredi, de 8h à 15h30, sauf les jours fériés.

Le Budget Citoyen 2023 est publié par la Direction Générale du Budget du Ministère des Finances
Directeur de publication: **Ministre des Finances**

Edité en décembre 2022